

L a chronique Ovine

Semaine 19 du 14 mai 2021

De l'herbe de printemps de meilleure qualité avec des brebis en pension en hiver



Dans les Pyrénées Atlantiques, la mise en pension d'une partie du troupeau est couramment pratiquée par les éleveurs de montagne.

Les animaux à faibles besoins, en particulier les agnelles, partent plusieurs mois dans les zones de plaine ou de coteaux du département, à maximum 80 km de l'exploitation. Elles y pâturent les prairies des bovins dans la majorité des cas. Les liens créés entre l'éleveur ovin et celui qui reçoit les brebis, appelé le propriétaire, ne sont pas contractualisés. Il repose sur la

confiance et sont reconduits d'une année sur l'autre. Le propriétaire s'occupe des brebis au quotidien et est garant de leur bon état de santé. Le coût de la pension, convenu entre l'éleveur et le propriétaire, est de l'ordre de 5 € par mois et par animal.

Un « plus » pour les prairies

Une amélioration de la qualité des prairies au printemps a été relevée par les propriétaires qui reçoivent des brebis en pension. Les parcelles destinées à la mise à l'herbe des vaches sont débrayées du circuit de pâturage des brebis dès la fin mars. Celles destinées à la fauche ne sont plus pâturées à partir de la deuxième quinzaine d'avril. Les prairies sont alors rasées sans être sur pâturées. Quatre à six semaines plus tard, les repousses sont feuillues.

Pour en savoir plus, vous trouverez une fiche technique sur ciirpo.idele.fr et inn-ovin.fr : « des brebis en pension hivernale¹ ».

¹ *Projet brebis_link piloté par la Chambre d'Agriculture de Dordogne*

*Photo semaine 19-21: le coût de la pension est de 5 € par brebis et par mois
Crédit photo : GIS-id64*

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)